



### Légende du plan d'aménagement général

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-SPV Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- BEP-SPN Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- MIX Zone mixte urbaine
- MIX-V Zone mixte villageoise
- ECO-C1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-C2 Zone d'activités économiques régionale
- MPM Zone de port de marchandises
- GARE-1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
- GARE-2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
- SPV Zone de sport et de loisirs
- MIX-C Zone de sport et de loisirs "Camping"
- SPC Zone spéciale
- JAR Zone de jardins familiaux

**Zone verte:**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VT Zone viticole
- VEG Zone de verdure

**Représentation schématisée du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:**

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

**Zones superposées:**

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones de servitudes:

Zone de servitude "urbanisation"

- Servitude de type "intégration paysagère"
  - 5 = corridor 5m
  - 15 = corridor 15m
  - 30 = corridor 30m
- Servitude de type "coulée verte"
- Servitude de type "cours d'eau"
- Servitude de type "topographie"
- Servitude de type "transition"
- Servitude de type "étude de sol"
- Servitude de type "recul réseau Natura 2000"
- Servitude de type "Biotope"

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- || Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- ||||| Couloir pour projets de mobilité douce

Zone de risques prévisibles:

- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)

Zone de bruit (LNGT, 55 dB)

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:**

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

- à la protection de la nature et des ressources naturelles (ZPIN)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (NATURA-2000)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

**Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:**

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
- Habitat d'espèce art. 17/21 loi PN
- Biotope selon articles 17 (polygone) (1\*)
- Biotope selon article 17 (point) (1\*)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

**Fond de plan (PCN 08.01.2018):**

- Limite communale
- Parcelle
- Bâtiment existant
- Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment démolit (Photo aérienne ACT 2018)

(1) Origine loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement.  
(1\*) Origine: Catalogue de biotope 2009, Catalogue de biotope des milieux ouverts (2016), Biotope géographiques de la SLP 2018

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	27.02.2019	Modifications reçues dans le cadre de la procédure préalable au vote du Conseil Communal
B		
C		
D		
E		
F		
G		

MATRE DE L'OUVRAGE  
COMMUNE DE MERTERT

PROJET  
PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

PLAN  
LOCALITÉ WASSERBILLIG  
BUREAU D'ÉTUDES

**zimplan s.à r.l.**  
Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESIGNÉ PAR: AGR  
VÉRIFIÉ PAR: BPF  
DATE: 14.06.2018  
FICHER: Z:\Mertert\PMAGD\_Plans  
PLAN N°: 20140504\_ZP\_MERT\_PAG\_PG02

FORMAT: A0 (841x1189 mm)  
ÉCHELLE: 1:2.500  
0 50 100 m